



FIN N° 2023 - 06 - 001

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 11/10/2023

Le Conseil d'administration du CCAS du CENTRE D ACTION SOCIALE ET COMMUNALE régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 11 octobre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

#### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

RPT01-DM1-CCAS

#### **Présents :**

Madame LUGUET Pascale **Présidente**

Madame MANDEIX Catherine **Vice-Présidente**

Madame FRECHET Christine **Déléguée**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame MANSE Corinne **Membres  
élus**

Monsieur BRU Philippe, Monsieur NADAU Régis, Monsieur FAINZANG Bernard **Membres  
désignés**

#### **Absents excusés :**

Madame SADRES Valérie (donne pouvoir à Madame MANSE Corinne), Monsieur BACHOWSKI Jean Claude (donne pouvoir à Madame LUGUET Pascale)

Monsieur BEAUMONT Stéphane (absent excusé), Madame BASSI DONNEFORT Florence (absente excusée), Madame BENFAKIR Dalhila (absente excusée), Madame COPPOLA Hélène (absente excusée), Madame IZQUIERDO Nathalie (absente excusée), Madame GONZALO Anne (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	009
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

**FIN N° 2023 - 06 - 001**

Rapporteur : **Madame Catherine MANDEIX**

## **I - Exposés des motifs**

Madame la Présidente informe le conseil d'administration qu'il y a lieu d'ajuster le budget primitif 2023 du CCAS afin de prendre en compte des dépenses nouvelles, en fonctionnement.

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre.

Madame la Présidente soumet à l'approbation du conseil d'administration, la décision modificative n° 1, ci-dessous détaillée :

<b>DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>MONTANT</b>
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
673	Titres annulés	33 700.00
042	<i>OPÉRATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	
6811/01	<i>Amortissements immobilisations corporelles</i>	300.00
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>34 000.00</b>

<b>RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>MONTANT</b>
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	
6419/4222	Remboursements/rémunérations du personnel	15 490.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
74888-4221	Autres participations	18 510.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>34 000.00</b>

<b>RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>MONTANT</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
281848/01	<i>Amortissements Matériels de bureau et Mobilier</i>	200.00
28188/01	<i>Amortissements Autres immobilisations</i>	100.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>300.00</b>

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2023-02-005, adoptant le budget primitif du CCAS pour 2023,

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE**

**ABSTENTION(S) :**

**ACCEPTER** : la Décision Modificative N° 1, telle que détaillée ci-dessus.

**FIN N° 2023 - 06 - 001**

Rapporteur : **Madame Catherine MANDEIX**

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Madame Nicole PERTHUIS

Mme Pascale Luguët